

En cas de découverte de munitions, la plus grande prudence s'impose !

Si vous découvrez des munitions chez vous ou sur les plages, si vous en détenez, ne vous en débarrassez pas en les jetant n'importe où !

Ces munitions représentent toujours un grand danger, elles ont été faites pour tuer, ne vous fiez pas à leur aspect, à leur état (rouille).

Pour votre sécurité, il ne faut ni les toucher ni les déplacer.



LES MUNITIONS DE GUERRE SONT TOUJOURS DANGEREUSES ! ! !

Que faire en cas de découverte ?

- Ne pas les toucher ni les déplacer.
- Contacter immédiatement la mairie, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie la plus proche qui saisira la préfecture, seule habilitée à demander l'intervention du service du déminage.

Le service du déminage vous contactera et viendra enlever gratuitement ces munitions.